INAMA
NKENGUZAMATEKA

Adresse : Boulevard du Japon
B.P. : 814 Bujumbura
Tél : (+257) 22 24 51 13
22 24 90 39
22 24 51 23
Fax : (+257) 22 24 51 14
Site Web : www.senat.bi
e-mail : info@senat.bi
: senat@senat.bi

REPUBLIQUE DU BURUNDI

SENAT

Bujumbura, le 15/11/2016

N. Réf : SNB/CP/442/2016

A Son Excellence Très Honorable Présidente
du Sénat du Royaume de Belgique
à
BRUXELLES

Excellence Très Honorable Présidente,

Nous venons d'apprendre, avec regret, que Vous allez rehausser de votre présence les cérémonies d'une rencontre-débat qui sera organisée le 21 novembre 2016 à Bruxelles par la Section Belgique-Burundi du groupe belge de l'Union interparlementaire et le collectif des femmes pour la paix et la démocratie au Burundi autour du thème « **la situation des droits humains au Burundi : qu'est-ce qui empêche la communauté internationale d'agir et protéger le peuple burundais ? Point de vue de la société civile burundaise et des élus et ONG belges**. »

Le Sénat de la République du Burundi voudrait attirer l'attention du Sénat du Royaume de Belgique que la plupart des conférenciers burundais invités à présenter des communications au cours de cette rencontre –débat sont poursuivis par la justice burundaise pour avoir commis des crimes innommables au cours du mouvement insurrectionnel déclenché en République du Burundi depuis le 26 avril 2015.

Ainsi donc, le Sénat du Burundi prie le Sénat du Royaume de Belgique, en tant qu'institution parlementaire, de se garder de coopérer avec cette catégorie d'individus subversifs déconnectés de la situation politique et sécuritaire qui prévaut actuellement en République du Burundi, car une telle initiative risquerait de mettre à rude épreuve les bonnes relations qui ont toujours existé entre les peuples belge et burundais.

C'est , dans le souci du renforcement de ces relations d'amitié existant depuis longtemps entre les peuples de nos deux pays que le Sénat de la République du Burundi réitère son invitation d'envoyer le plus tôt possible une délégation

officielle du Parlement du Royaume de Belgique tel qu'exprimé dans la lettre SNB/CP/271/2016 du 17 août 2016 pour effectuer une mission d'information en République du Burundi en vue de se rendre compte par elle-même de la situation politique, sécuritaire, économique et sociale réelle qui prévaut au Burundi et parvenir ainsi à saisir cette opportunité pour vérifier les informations mensongères répandues surtout à travers les réseaux sociaux par des individus et organisations ayant choisi comme stratégie la manipulation de l'opinion internationale pour parvenir à leur plan de parachèvement de la déstabilisation de la République du Burundi et des Institutions démocratiquement mises en place par le peuple burundais.

Dans l'attente de l'arrivée en République du Burundi d'une délégation du Parlement du Royaume de Belgique, Nous Vous prions d'agréer, Excellence Très Honorable Présidente, l'expression de notre très haute considération.

Le Président du Sénat du Burundi

Hon. Révérien NDIKURIYO

C.P.I. A :

Son Excellence Très Honorable Président de la Chambre des Représentants du Royaume de Belgique